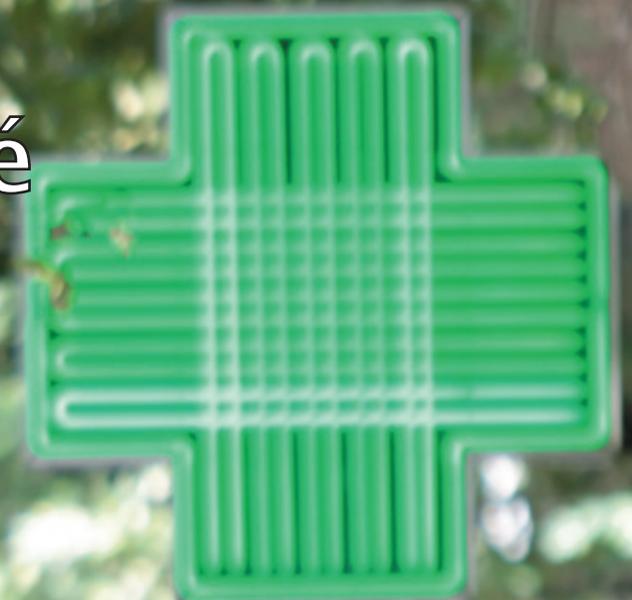
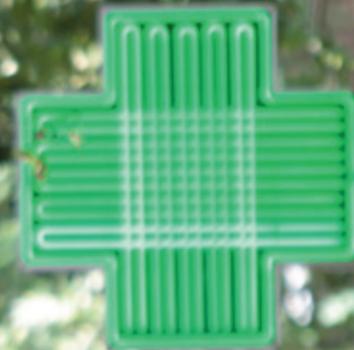


Assurance-maladie : Ramédistes et salariés sur un même pied d'égalité

Résultat des élections du COPFR





Assurance-maladie : Ramédistes et salariés sur un même pied d'égalité

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La généralisation de la couverture médicale suit son cours au Maroc. Onze millions de Ramédistes et leurs ayants droit ne bénéficiant d'aucun autre régime d'Assurance maladie obligatoire (AMO) ont basculé le jeudi 1er décembre vers l'AMO Tadamon.

Les démarches ont été simplifiées au maximum. Les bénéficiaires de l'AMO Tadamon n'ont pas besoin de s'inscrire. Leur intégration se fera d'une manière automatique et chaque assuré recevra, par SMS, son numéro d'immatriculation ainsi que le lien lui permettant de télécharger son attestation d'immatriculation.

Cette initiative garantit une équité entre tous les assurés puisque les nouveaux assurés bénéficieront d'un panier de soins similaire à celui des salariés. Celui-ci comporte les soins préventifs et curatifs liés au programme prioritaire de l'État, analyses de biologie médicale, radiologie et imagerie médicale, lunetterie médicale, soins bucco-dentaires, etc.

Contrairement aux salariés, les bénéficiaires de l'AMO Tadamon seront dispensés de cotisations tant qu'ils sont dans l'incapacité de s'acquitter des cotisations.

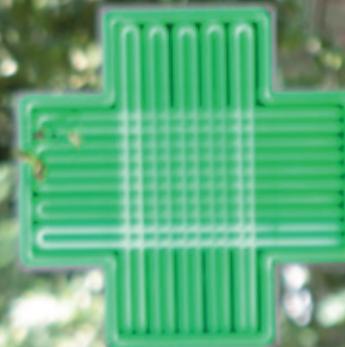
Ces assurés peuvent se faire soigner dans le secteur privé ou

dans le secteur public, sachant qu'ils pourront toujours bénéficier gratuitement de soins au sein des hôpitaux, CHU et dispensaires.

Il est à noter que les conjoints d'un assuré, ses enfants jusqu'à l'âge de 21 ans ou 26 ans s'ils suivent des études supérieures sont, de facto, bénéficiaires de l'AMO Tadamon. En ce qui concerne les handicapés, il n'y a pas de limite d'âge.

On ne peut que se réjouir de cette avancée considérable qui va reléguer aux oubliettes l'iniquité aux soins qui prévalait avant la mise en place de l'AMO Tadamon.

On ose, cependant, espérer que des efforts seront également déployés afin de réduire le «reste à charge» qui continue à fleurer avec les 50%. Pour réduire ce «reste à charge» qui constitue un réel frein à l'amélioration de l'accès aux soins, il est primordial de mettre en place des mécanismes garantissant une bonne gouvernance, une transparence à toute épreuve et une optimisation de la gestion des ressources des caisses d'assurance maladie, faute de quoi leur pérennité risque d'être compromise.



Maladie d'Alzheimer : Des études confirment l'efficacité du lecanemab

D'après les résultats d'une étude clinique de phase III menée sur près de 1.800 personnes suivies pendant 18 mois, le lecanemab, un médicament développé conjointement par le groupe pharmaceutique japonais Eisai et l'américain Biogen, permet une réduction de 27% du déclin cognitif chez les patients traités.

Les résultats publiés au «New England Journal of Medicine» indiquent, cependant, que les taux d'incidence d'effets indésirables du lecanemab sont parfois graves et notablement plus fréquents chez le groupe des sujets traités que dans le groupe de patients sous placebo. En effet, 17,3% des patients sous lecanemab ont présenté des

hémorragies cérébrales, contre 9% dans le groupe placebo. Quelque 12,6% des sujets sous lecanemab ont également été atteints d'un œdème cérébral, contre à peine 1,7% dans le groupe placebo. Quant au taux global de mortalité, il est resté quasiment le même dans les deux groupes de patients de l'étude.

«C'est le premier médicament qui livre une réelle option de traitement pour des personnes atteintes d'Alzheimer», a indiqué Bart De Strooper, directeur de l'Institut britannique de recherche sur la démence. Et d'ajouter : «Bien que les bénéfices cliniques apparaissent quelque peu limités, on peut s'attendre à ce qu'ils deviennent plus apparents si le médicament est administré sur une plus longue période».

Ce nouveau traitement cible les

dépôts de la protéine bêta-amyloïde, mais uniquement au début de la maladie. Or, la maladie d'Alzheimer est souvent diagnostiquée tardivement. Source : AFP

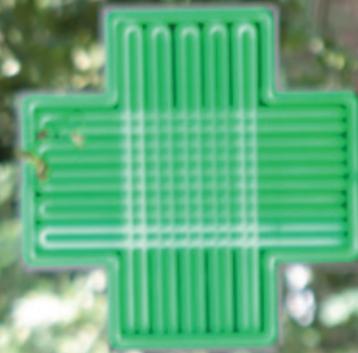
Revue Prescrire : Des médicaments seraient «plus dangereux qu'utiles»

Comme à l'accoutumée, la revue «Prescrire» vient de publier son bilan pour l'année 2023 des médicaments à éviter en proposant à chaque fois des alternatives qui seraient plus efficaces. La liste des médicaments jugés comme «Plus dangereuses qu'utiles» comporte 107 médicaments, dont 88 ont une autorisation de mise sur le marché (AMM) en France. L'approche adoptée par

«Prescrire» est «d'aider à choisir des soins de qualité», «ne pas nuire aux patients» et éviter de leur «faire courir des risques disproportionnés».

La revue «Prescrire» s'est intéressée à plusieurs aires thérapeutiques. En ce qui concerne les antitumoraux par exemple, le mifamurtide (Mepact® - non commercialisé en France) en ajout à une chimiothérapie dans les ostéosarcomes. «Prescrire» considère que ce traitement «n'a pas d'efficacité démontrée pour allonger la durée de vie», et il expose à des réactions d'hypersensibilité graves, des épanchements pleuraux et péricardiques, des effets indésirables neurologiques et des surdités.

«Prescrire», estime qu'il est plus prudent de proposer une chimiothérapie sans mifamurtide. Parmi les médicaments épinglés



par Prescrire, on trouve également la trimétazidine (Vastarel° ou autre), «une substance aux propriétés

incertaines utilisée dans l'angor sans efficacité démontrée, au-delà d'un modeste effet symptomatique, notamment lors

de tests d'effort». Et comme la trimétazidine expose, en plus, à des syndromes parkinsoniens, des hallucinations et des thrombopénies, «Prescrire», indique «qu'il est préférable de choisir des traitements mieux éprouvés dans l'angor : certains bêtabloquants, voire des inhibiteurs calciques tels que l'amlodipine ou le vérapamil».

La prométhazine injectable (Phénergan®) fait également partie des médicaments considérés comme «Plus dangereux qu'utiles». Cet antihistaminique H1 utilisé dans l'urticaire sévère, expose à des thromboses, des nécroses cutanées et des gangrènes, après extravasation ou injection accidentelle par voie intra-artérielle. «Prescrire» indique que la dexchlorphéniramine injectable (Polaramine°), qui ne semble pas exposer à ces risques, est une

meilleure option.
Source : Prescrire

Sanofi : un nouveau traitement efficace contre la maladie du sommeil

Une étude de phase II/III publiée dans la revue «The Lancet» a révélé qu'un nouveau traitement mis au point par le laboratoire Sanofi a un taux d'efficacité record contre la maladie du sommeil, une pathologie qui menace actuellement plus de 60 millions de personnes dans 36 pays principalement en Afrique de l'Est, du Centre et de l'Ouest.

Ce médicament à base d'acoziborole se présente sous forme d'un comprimé qui doit être pris en une seule fois en ambulatoire. Ce traitement inédit pourrait

permettre d'éradiquer la maladie du sommeil en quelques années.

D'après la même étude, l'acoziborole a eu une efficacité de 95% chez les patients au stade avancé de la maladie. Sanofi qualifie, dans un communiqué de presse du 30 novembre 2022, les résultats de cette étude comme les «meilleurs résultats jamais



obtenus dans le cadre d'études portant sur des traitements existants».

Ce nouveau traitement évitera aux patients des traitements par voie injectable ou par perfusion et des hospitalisations pouvant durer une semaine à dix jours.

«De nombreux patients atteints de la maladie du sommeil vivent dans des villages reculés, dans les mangroves le long des côtes guinéennes. Même si nous

disposons de bonnes options thérapeutiques, il nous faut néanmoins envoyer les villageois dont le test de dépistage rapide est positif pour la maladie vers un centre de santé afin de confirmer leur diagnostic. L'acoziborole pourrait devenir le premier traitement permettant aux médecins de traiter les personnes infectées sur place, dans leur village, dès lors que leur test rapide se révèle positif», a indiqué l'investigateur principal de l'étude au Centre de traitement de la maladie du sommeil de Dubreka en Guinée et co-auteur de l'article paru dans «The Lancet».

Forte de ce résultat, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) espère éradiquer d'ici à 2030 la souche gambiense de la trypanosomiase humaine africaine qui est responsable de 93% des cas de maladie du sommeil.

Le laboratoire Sanofi prévoit un don de lot de ce nouveau médicament à l'OMS dès que l'Agence européenne des médicaments (EMA) donnera son feu vert.

Source : Sanofi

Quatre nouveaux membres rejoignent le COPFR

Le Conseil de l'Ordre des pharmaciens-fabricants et répartiteurs (COPFR) a organisé, le samedi 3 décembre 2022, ses élections de mi-mandat.

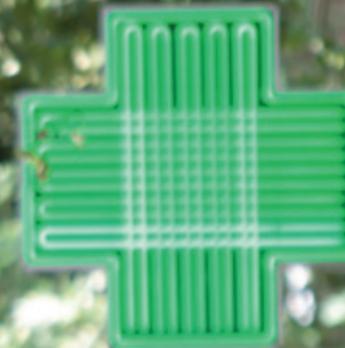
Celles-ci se sont tenues dans une ambiance confraternelle. Les résultats traduisent une certaine continuité de cette instance qui a un rôle capital dans la régulation du secteur et l'accompagnement de ses ressortissants.

Quatre nouveaux membres ont rejoint le bureau du COPFR. Il s'agit de Ramses Afailal (Industrie), Karim Azmany (Industrie), Othman Agoumi (Industrie) et Nadia Lahkim (Répartition).

Ces membres nouvellement élus et les membres restants (Mouloudi El Bouzekraoui (Industrie), Oussama Salimi (Industrie), Nabila Boujanah (Répartition) et Lahcen Bouchaouir (Industrie)) formeront un nouveau bureau du COPFR.

Le président, le vice-président et le secrétaire général du Bureau formé devront siéger au Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) dès que les deux Conseils régionaux des pharmaciens d'officine organiseront leurs élections.

Nouveaux au Maroc



LEIDLIFE MIX, Comprimé effervescent goût orange
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE FER, Comprimé effervescent goût cerise
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

LEIDLIFE MAG, Comprimé effervescent goût orange
Boite de 20 – PPC: 79.00 dhs

STIMactiv Tonus
BIOCODEX MAROC
Lien



PREJECT

LABORATOIRE :HIKMA
COMPOSITION : Dapoxétine
CLASSE THERAPEUTIQUE :
Inhibiteur sélectif de la recapture de la sérotonine (ISRS) lors d'éjaculation précoce

Présentations :

PREJECT 30 MG, Comprimé enrobé
Boite de 3
PPV : 114.60 dhs

PREJECT 30 MG, Comprimé enrobé
Boite de 3
PPV : 223 dhs

PREJECT 60 MG, Comprimé enrobé
Boite de 3
PPV : 114.60 dhs

PREJECT 60 MG, Comprimé enrobé
Boite de 6
PPV : 114.60 dhs



Medicament.ma

Le premier site
des médicaments
au Maroc

FORMATION

DU DE PHARMACOÉPIDÉMIOLOGIE & PHARMACOÉCONOMIE.

UNIVERSITE MOHAMMED V - RABAT
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE
LABORATOIRE DE PHARMACOLOGIE - TOXICOLOGIE
Equipe de Recherche Pharmacoeconomie - Pharmacoepidemiologie

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
Dernier délai de pré-inscription
12 Décembre 2022

Diplôme d'Université
accrédité par l'Université Mohammed V de Rabat

Pharmacoépidémiologie & Pharmacoeconomie

gème Promotion - Année universitaire 2022 - 2023

FORMATION À DISTANCE POUR LES CANDIDATS HORS MAROC www.fmp.um5.ac.ma

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Accrédité par l'Université Mohammed V de Rabat

Pharmacoépidémiologie & Pharmacoeconomie

Objectifs:

Maîtriser l'aspect méthodologique et réglementaire des études de la vraie vie des produits de santé (pharmacoépidémiologique et pharmacoeconomique).

Délais:

Dernier délai de pré-inscription: **12 Décembre 2022.**

Télécharger la brochure

Pré-inscription

DATES À RETENIR

20^{ème} Edition

OFFICINE | PHARMA AFRICA
EXPO 2023 | MEETING 6^{ème} Edition

LE SALON REFERENCE DE LA PHARMACIE SUD-MEDITERRANEENNE ET AFRICAINE

MARRAKECH
24 | 25
FEVRIER
2023

AU PALAIS DES CONGRES
MANSOUR EDDAHBI

Organisation : **EASUCOM**
OFFICINE EXPO

Téléchargez gratuitement l'**application OfficineExpo**
Inscrivez-vous sur le site : www.officinexpo.com